

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2011/01/11/2011035074/justel>

Dossier numéro : 2011-01-11/02

Titre

11 JANVIER 2011. - Arrêté ministériel portant exécution des articles 8, 36 et 42 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 19 mars 2010 relatif à l'organisation de l'élevage d'animaux domestiques utiles à l'agriculture

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 13-09-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-01-2011 page : 7899

Entrée en vigueur : 01-01-2011

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2019-05-17/73, art. 66,5°, 002; En vigueur : 23-09-2019>